



**Nations Unies**

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Partie I  
portant sur la période  
du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-treizième session  
Supplément n° 12**





**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-treizième session  
Supplément n° 12 (A/73/12)

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Partie I**  
**portant sur la période**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**



**Nations Unies • New York, 2018**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[17 août 2018]

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rappel .....	1
II. Introduction .....	1
III. De la Déclaration de New York au pacte mondial sur les réfugiés .....	2
IV. Réfugiés .....	3
V. Déplacements internes.....	12
VI. Apatridie.....	12
VII. Contributions au HCR.....	13
VIII. Réforme, responsabilité et contrôle.....	14
IX. Conclusion .....	15
<b>Tableaux</b>	
1. Réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR, par pays/territoire d'asile, fin 2017.....	17
2. Budget et dépenses du HCR en 2017 .....	24



## I. Rappel

1. Dans la résolution 71/1 de l'Assemblée générale (Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est invité à proposer un pacte mondial sur les réfugiés dans le rapport annuel qu'il soumettra à l'Assemblée générale en 2018, afin que celle-ci l'examine à sa soixante-treizième session en conjonction avec sa résolution annuelle sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés<sup>1</sup>. En conséquence, le rapport de cette année est constitué de deux parties : la première porte sur les activités du Haut-Commissariat pour la période allant de juillet 2017 à juin 2018, alors que dans la seconde figure la proposition de pacte mondial sur les réfugiés.

## II. Introduction

2. En 2017, le monde a été témoin d'une succession de crises humanitaires, des conflits, certains nouveaux d'autres anciens continuant de provoquer des déplacements massifs de population. À la fin de l'année, 68,5 millions<sup>2</sup> de personnes, dont 25,4 millions<sup>3</sup> de réfugiés et 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays (déplacés), avaient été forcées de quitter leur foyer en raison de conflits, de persécutions et de violences généralisées. Des millions de personnes dans le monde étaient également apatrides.

3. Au cours du deuxième semestre de 2017, le nouvel exode du Myanmar vers le Bangladesh est devenu la situation d'urgence à la croissance la plus rapide au monde. Au cours du seul mois de septembre 2017, plus d'un demi-million de réfugiés rohingyas apatrides ont fui au Bangladesh et à la fin de juin 2018, le nombre de nouveaux arrivants dépassait les 700 000. Dans le même temps, les crises en cours au Burundi, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud ont causé des déplacements généralisés de population en Afrique. La situation était particulièrement grave au Soudan du Sud, où plus d'un tiers des 12 millions de citoyens ont été déplacés à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. Au Moyen-Orient, le conflit en Syrie est entré dans sa huitième année, et la situation au Yémen s'est nettement dégradée, devenant la plus grave crise humanitaire dans le monde. L'exode d'environ un million et demi de Vénézuéliens a suscité de graves difficultés pour les pays voisins, ainsi que pour des États plus éloignés. L'année écoulée a également été marquée par la poursuite, à un rythme moindre toutefois, de mouvements mixtes transméditerranéens vers l'Europe.

4. Quelque 667 400 réfugiés ont pu rentrer chez eux en 2017, chiffre en hausse par rapport aux 552 200 de 2016. Le HCR a pu présenter 75 200 dossiers de réfugiés aux fins de réinstallation, mais il a constaté une réduction du nombre des places mises à disposition.

5. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont continué d'assumer la charge et les responsabilités les plus lourdes, accueillant environ quelque 85 % des réfugiés dans le monde. Quelque 63% des réfugiés relevant de la responsabilité du HCR étaient concentrés dans 10 pays seulement. Malgré les graves difficultés économiques et sociale qu'éprouvent les principaux pays d'accueil, leurs gouvernements et communautés n'ont cessé de faire montre de solidarité et de générosité dans le respect des principes de la protection internationale des réfugiés.

6. Dans ce contexte, il était urgent de répartir les charges et les responsabilités plus équitablement. Le cadre d'action global pour les réfugiés, figurant dans l'annexe I de la Déclaration de New York, a été l'occasion de tracer la nouvelle voie à suivre à cet égard. En commençant à appliquer le cadre d'action global et en élaborant le pacte mondial sur les réfugiés, la communauté internationale s'est attachée à amplifier la coopération

<sup>1</sup> Voir [A/RES/71/1](#), annexe I, par. 18 et 19.

<sup>2</sup> Le tableau 1 présente les populations relevant de la compétence du HCR à la fin de 2017.

<sup>3</sup> Se répartissant en 19,9 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR et 5,4 millions de réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

internationale afin de faciliter la fourniture d'un appui plus équitable, prévisible et durable aux réfugiés et aux pays d'accueil, ainsi qu'à renforcer les solutions, notamment en fournissant une aide aux pays d'origine.

### **III. De la Déclaration de New York au Pacte mondial sur les réfugiés**

#### **A. Application du cadre d'action global pour les réfugiés**

7. L'impératif de la Déclaration de New York, dans laquelle le HCR est prié d'élaborer et de lancer le cadre d'action global dans différents contextes, y compris les situations prolongées, a été fermement ancré dans les travaux du Haut-Commissariat durant l'année écoulée. Sur la base des principes de la coopération internationale et du partage des charges et des responsabilités, le cadre d'action global pour les réfugiés a été conçu en vue de renforcer la protection et l'assistance en faveur des réfugiés, d'apporter un appui aux États d'accueil et aux communautés concernées et de faciliter l'accès aux solutions. Le cadre d'action global constitue une nouvelle méthode de travail porteur d'un modèle d'intervention plus inclusif et plus efficace et privilégiant une coopération vigoureuse en matière d'action humanitaire et de développement.

8. À la fin juin 2018, avec l'appui du HCR, le cadre d'action global était appliqué dans 14 pays : Belize, Costa Rica, Djibouti, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Kenya, Mexique, Ouganda, Panama, Rwanda, Somalie, Tchad et Zambie. S'appuyant sur leurs mesures nationales, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la Somalie ont également appliqué le cadre d'action global dans le contexte régional, par la Déclaration et le Plan d'action de Nairobi sur des solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, avec le concours de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). De même, le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama ont mis en œuvre des réponses globales, en faisant fond sur les mécanismes de coopération régionale et sous-régionale ancrés dans la Déclaration d'action de San José et la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. En octobre 2017, ces États ont adopté la Déclaration de San Pedro Sula, par laquelle ils se sont engagés à élaborer et à appliquer un cadre régional global de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS).

9. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés de l'application du cadre d'action global pour les réfugiés. Parmi les principaux figurent l'importance d'une appropriation et d'une direction vigoureuses de la part du gouvernement dans la gestion de l'intervention, ainsi que l'importance d'une approche multipartite élargissant la base de coopération, en y associant les acteurs du développement, les institutions financières et les partenaires du secteur privé, ainsi que les réfugiés et les communautés d'accueil. L'application du cadre d'action global a en outre montré l'intérêt des politiques qui favorisent l'inclusion sociale et économique des réfugiés en leur donnant accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux moyens de subsistance, avec l'appui de la communauté internationale<sup>4</sup>. Le cadre d'action global, quoique de nature universelle, a montré qu'il était pertinent et adaptable à un large éventail de contextes, et son application pratique a servi de fondement à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés.

#### **B. Processus ayant conduit au pacte mondial sur les réfugiés**

10. Outre les enseignements tirés de l'application du cadre d'action global pour les réfugiés, le processus d'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés s'est inspiré des approches novatrices (dont le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience pour la situation syrienne) et des politiques progressistes mises en œuvre dans divers pays du monde. Ce processus a donné lieu, il faut le souligner,

<sup>4</sup> Voir <http://www.globalcrf.org/>.



à une collaboration approfondie et à des consultations officielles avec les États et d'autres parties prenantes. Au second semestre de 2017, cinq débats thématiques se sont tenus, avec la participation d'États, d'organisations régionales, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universitaires et d'autres experts, de partenaires du secteur privé, du Conseil consultatif mondial pour la jeunesse du HCR et d'autres représentants des réfugiés et des communautés d'accueil. Ces débats ont mis en relief les bonnes pratiques et débouché sur des propositions concrètes pour le pacte mondial sur les réfugiés.

11. Le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, en décembre 2017, a permis de faire le point de la situation et de définir l'« avant-projet » de pacte mondial sur les réfugiés, publié en janvier 2018.

12. Six consultations officielles ont été organisées entre février et juillet 2018 afin de faciliter l'élaboration du texte du projet de pacte mondial sur les réfugiés, dans le cadre d'un processus itératif. Les révisions ont été soigneusement formulées, conciliant les différents points de vue des délégations et s'appuyant sur les points de convergence. Près de 500 communications écrites reçues de diverses parties prenantes, y compris les réfugiés, ont de plus été prises en considération. Des efforts particuliers ont été déployés tout au long du processus en vue de garantir la complémentarité avec le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en ce qui concerne les questions transversales.

13. Ce processus fécond a abouti à un Pacte sur les réfugiés à la fois pratique et réalisable. L'accent est mis sur quatre éléments essentiels : i) alléger la pression s'exerçant sur les pays et les communautés d'accueil ; ii) renforcer l'autonomie des réfugiés ; iii) élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers ; et iv) favoriser des conditions propices au retour volontaire, dans la sécurité et la dignité. Le cadre de coopération internationale institué par le pacte mondial sur les réfugiés permettra aux pays et communautés d'accueil de recevoir un appui rapide, prévisible et durable. Il permettra d'optimiser la coopération en matière de développement, parallèlement à l'aide humanitaire et en complément de celle-ci, et de veiller à ce que des solutions soient au cœur de toutes les interventions. Par son programme d'action en particulier, le pacte mondial sur les réfugiés visera à mobiliser la volonté politique et à élargir la base d'appui indispensable pour faire face aux crises de réfugiés actuelles.

## IV. Réfugiés

14. En 2017, la population mondiale de réfugiés relevant du mandat du HCR a atteint le nombre de 19,9 millions de personnes, soit 2,9 millions de plus qu'en 2016. La Turquie continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés (3,5 millions), suivie du Pakistan (1,4 million), de l'Ouganda (1,4 million), du Liban (998 900) et de la République islamique d'Iran (979 400). La Turquie et l'Ouganda ont vu leur population de réfugiés croître fortement en 2017 (de 21 % et 44 % respectivement), tandis qu'au Bangladesh le nombre de réfugiés est passé de 276 200 à 932 200 en fin d'année.

### A. Protection

15. La plupart des pays du monde ont donné accès à l'asile et à la protection aux personnes qui fuient les persécutions, les conflits et les violations des droits de l'homme, respectant ainsi le principe de non-refoulement. Dans certains pays, l'accès au territoire et à la protection a cependant été entravé par des obstacles physiques, juridiques et administratifs. Le recours à la détention arbitraire prolongée, voire pour une durée indéterminée, est un autre sujet de préoccupation. Il a été fait état de violences dans des lieux de détention de certains pays, notamment la Libye et le Yémen. Des demandeurs d'asile ont affirmé avoir été victimes de violences physiques et sexuelles, d'extorsion et d'humiliations, tandis que d'autres ont été privés de nourriture et menacés d'éloignement ou d'expulsion. Conformément à sa stratégie mondiale pour mettre fin à la détention, le HCR a continué de préconiser des solutions de substitution à cette pratique, en particulier pour les enfants.

16. Le HCR a œuvré avec les États et les organisations régionales à renforcer les cadres juridiques de la protection des réfugiés. Il a préconisé l'adhésion à la Convention de 1951 et à d'autres instruments pertinents et a concouru à en orienter l'interprétation et l'application, notamment en apportant un soutien à des processus législatifs et judiciaires nationaux et régionaux. Le HCR a de plus aidé les autorités publiques à élaborer une législation nationale relative à la détermination du statut de réfugié dans près de 80 pays. Conformément au cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR s'est employé à soutenir les systèmes d'octroi de l'asile de manière plus holistique notamment par l'évaluation et le renforcement des capacités. Dans un certain nombre de pays, le HCR a encouragé les autorités de l'État à assumer, autant que possible, une plus grande part de responsabilité dans le processus de détermination du statut de réfugié. Durant la période considérée, le Cameroun, le Maroc et la Turquie ont peu à peu pris le contrôle national des procédures d'asile et l'Indonésie et la Thaïlande ont pris des dispositions marquantes. Le HCR a continué d'appuyer les administrations publiques chargées de déterminer le statut de réfugié, notamment par ses initiatives d'assurance qualité en Amérique latine et en Europe. Il a aussi aidé plusieurs pays à traiter des cas en suspens de détermination du statut de réfugié, garantissant l'équité tout en améliorant l'efficacité.

17. Le HCR a collaboré avec l'Union européenne et ses États membres sur la réforme du régime d'asile européen commun, en particulier en présentant une série de recommandations sur les moyens envisageables pour s'assurer que ce régime permette de mieux évaluer les besoins de protection et de favoriser une meilleure répartition des responsabilités entre les États membres. En septembre 2017, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec la Ligue des États arabes en vue de répondre plus efficacement aux besoins des réfugiés dans la région arabe. En novembre 2017, il a signé un mémorandum d'accord avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR) afin de promouvoir le droit international des réfugiés et le respect des instruments internationaux de protection.

18. Les mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, par terre et par mer, ont posé de graves problèmes. Par le canal de son Plan d'action en 10 points, le HCR a renforcé la coopération opérationnelle avec les partenaires et promu de bonnes pratiques afin d'aider les États à intervenir plus efficacement. Il a soutenu notamment des dispositifs permettant d'identifier, de filtrer et d'orienter les nouveaux arrivants vers les services appropriés. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le HCR a continué d'exhorter le Gouvernement australien à abandonner sa politique de traitement extraterritorial des réfugiés arrivés par mer sans visa valide. En Europe, le HCR a mis au point un système de gestion des informations sur le suivi de la protection aux frontières afin d'assurer une collecte systématique et une harmonisation des informations sur les problèmes de protection rencontrés par les demandeurs d'asile. Le système apportera un appui à des interventions de protection axée sur des données probantes, à la coordination transfrontalière et à des activités de plaidoyer. Le Haut-Commissariat a aussi élaboré un ensemble de recommandations pratiques à l'intention des États visant à prévenir et combattre la traite d'êtres humains et les mauvais traitements connexes le long des itinéraires vers la Libye et l'Europe. Le HCR a en outre mené une campagne pour sensibiliser aux dangers que présentent la traversée de la mer Rouge et du golfe d'Aden vers le Yémen.

19. En juillet 2017, le HCR a mis en œuvre une stratégie visant à remédier à la situation sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale, en particulier en établissant pour les personnes vulnérables un dispositif d'évacuation de transit hors de Libye. Avec l'appui de l'Union européenne et en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un centre d'évacuation de transit a été mis en place au Niger, d'où des solutions durables dans des pays tiers pourraient être trouvées. En juillet 2018, le HCR a évacué plus de 1 500 personnes vers le Niger, ainsi que des groupes moins nombreux vers l'Italie et la Roumanie. Face aux pertes continues en vies humaines, des mesures propres à améliorer les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée s'imposent de toute urgence. En juin 2018, le HCR et l'OIM ont élaboré une proposition sur des dispositifs régionaux devant permettre d'assurer le financement prévisible et sûr du débarquement des personnes secourues en mer, conformément au droit international, dans des conditions respectueuses de leurs droits, notamment du principe de non-refoulement, et propres à prévenir tout préjudice grave.

20. En mars 2018, le HCR a publié une version actualisée de sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité, prescrivant une approche inclusive de la programmation en vue de permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de jouir de leurs droits sur un pied d'égalité et de participer utilement au processus décisionnel. En Malaisie, par exemple, le HCR a aidé des femmes réfugiées à jouer un rôle actif dans leurs communautés, ce qui a permis à 130 d'entre elles d'assumer des postes de direction dans la communauté et à 6 de diriger des organisations communautaires. En République démocratique du Congo, le HCR a organisé des cours d'alphabétisation pour les femmes et les filles, ce qui s'est traduit par une meilleure participation de celles-ci aux structures de prise de décisions.

21. Parmi les mesures prises pour combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre figurent le recrutement de réfugiés, hommes et femmes, chargés de patrouiller dans les camps et les centres d'accueil et de contribuer au maintien de l'ordre, ainsi que la mise en place de clôtures, de moyens d'éclairage ainsi que d'installations sanitaires et de lieux de couchage séparés et de meilleure qualité pour les femmes et pour les hommes. Des espaces sûrs pour les femmes et les enfants vulnérables ont été établis dans de nombreuses régions. Sur le continent américain, le Réseau régional d'espaces sûrs a été étendu à deux nouveaux pays, la Colombie et le Venezuela (République bolivarienne du). En Italie, le HCR a aidé à élaborer des procédures pour venir en aide aux réfugiés ayant subi des actes de torture avant leur arrivée et a adopté une stratégie de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. En Grèce, le HCR et le Gouvernement ont signé un mémorandum d'accord sur la fourniture d'un appui aux femmes et aux enfants réfugiés vulnérables. Le HCR a publié un rapport présentant des initiatives prometteuses visant à répondre aux besoins de protection en lien avec le genre et à promouvoir l'égalité des genres pour les réfugiés syriens.

22. En 2017, près de la moitié des réfugiés étaient des enfants. Selon des renseignements émanant de 63 opérations, dans le monde on dénombrait en outre quelque 138 700 enfants réfugiés et demandeurs d'asile non accompagnés et séparés. Le HCR a œuvré avec ses partenaires à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment selon les modalités suivantes : dispositifs de protection de remplacement pour les enfants séparés de leur famille, dispositions en matière de tutelle, procédures de détermination de l'intérêt supérieur, appui psychosocial et, si possible, inclusion d'enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant. En Europe, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de secours ont mis en place un processus consultatif pour aider les États à renforcer le dispositif de protection des enfants non accompagnés et séparés. Le HCR, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNICEF ont élaboré un cadre régional contre le travail des enfants dans le contexte syrien. Le HCR a soutenu les efforts entrepris par les États et ses partenaires en faveur du regroupement familial et a plaidé en faveur d'approches souples. L'Argentine, le Brésil et le Panama se sont dotés de nouveaux protocoles nationaux pour assurer l'accès des enfants aux procédures d'asile, et promouvoir le regroupement familial et les mesures de substitution à la détention. El Salvador et le Honduras ont introduit des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour renforcer la capacité de détection et de prise en charge des enfants exposés à des risques élevés dans le nord de l'Amérique centrale. L'accès à l'enregistrement des naissances et aux documents d'état civil a été un sujet de préoccupation prépondérant en matière de protection de l'enfance dans le contexte de la situation de la Syrie.

23. Le HCR s'est attaché à élargir l'accès à l'enseignement primaire dans le cadre de l'initiative « Éduquer un enfant » qui a permis de scolariser plus de 355 000 enfants réfugiés. Au Pakistan, le nombre de femmes suivant des cours de formation à l'enseignement a augmenté et l'accroissement du nombre de femmes dans le personnel enseignant devrait contribuer à relever le taux de scolarisation des filles et à réduire leur taux d'abandon scolaire. Conformément au cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR a aussi préconisé d'intégrer les enfants et les jeunes réfugiés dans le système éducatif national. En collaboration avec le Partenariat mondial pour l'éducation, le HCR a soutenu 22 programmes de pays visant à élaborer et à appliquer des politiques nationales relatives à l'éducation et des pratiques garantissant aux élèves et étudiants réfugiés l'accès à un enseignement de qualité dans le cadre du système éducatif national.

24. En décembre 2017, les États membres de l'IGAD ont adopté la Déclaration de Djibouti, par laquelle ils se sont engagés à inclure les réfugiés dans les plans nationaux d'éducation d'ici à 2020, conformément au cadre d'action global. La Déclaration de Nairobi et l'invitation à agir dans le domaine de l'éducation, en avril 2018, ont énoncé de nouveaux engagements pris par les États en vue de mieux assurer l'inclusion des réfugiés dans le système éducatif. Le HCR a en outre salué les efforts déployés par le Belize, Djibouti, l'Éthiopie, le Panama, la République islamique d'Iran et la Turquie pour améliorer l'accès à l'éducation, dans certains cas en éliminant des obstacles tels que les frais de scolarité et autres dépenses. En Ouganda, le Plan d'action national pour l'éducation, adopté récemment, vise à assurer l'accès à l'éducation tant pour les enfants et les adolescents réfugiés que pour les enfants des communautés d'accueil. Le fonds « L'éducation ne peut pas attendre » a alloué un montant de 3,3 millions de dollars des États-Unis pour appuyer les efforts du Gouvernement. L'apprentissage en ligne, associant plateformes numériques et méthodes traditionnelles d'enseignement scolaire, a permis de dispenser un enseignement supérieur à 3 500 réfugiés dans les pays suivants : Afghanistan, Iraq, Jordanie, Kenya, Malawi, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Tchad et Thaïlande, tandis que 6 700 bourses accordées au titre de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) ont favorisé l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur dans 50 pays.

25. Le HCR a renforcé sa collaboration avec les jeunes réfugiés en établissant le Conseil consultatif mondial pour la jeunesse, ainsi que le Fonds d'initiative pour les jeunes, qui a soutenu plus de 40 projets en matière de protection dirigés par des jeunes dans différentes parties du monde. Conscient que les personnes handicapées sont surexposées aux risques de violence, d'exploitation et de maltraitance, et que leur exclusion des services essentiels, de l'éducation et des moyens de subsistance est souvent aggravée dans les situations de déplacement de population, le HCR a aidé à assurer l'accès des personnes handicapées aux services vitaux et leur prise en considération dans les actions globales en faveur des réfugiés.

## **B. Situations d'urgence**

26. Garantir une intervention efficace et rapide dans les situations d'urgence est demeuré une priorité pour le HCR. En 2017, le Haut-Commissariat a revu sa politique en matière de préparation aux situations d'urgence et d'interventions afin d'intégrer les changements récents survenus dans l'environnement opérationnel et de tenir compte de certains faits nouveaux, dont le cadre d'action global pour les réfugiés. Il est intervenu dans de nombreuses situations d'urgence, nouvelles ou préexistantes, tout en se dotant de la capacité d'apporter une assistance d'urgence dans un délai de soixante-douze heures grâce au déploiement de personnel et à l'acheminement d'articles de secours d'urgence.

27. L'Afrique subsaharienne accueillait 6,3 millions de réfugiés, soit près du tiers du total mondial des réfugiés. En 2017, le nombre de réfugiés présents dans cette région s'est accru de 1,1 million (22 %), du fait principalement de la crise au Soudan du Sud, d'où plus d'un million de personnes ont fui (essentiellement vers l'Ouganda, mais aussi vers l'Éthiopie et le Soudan). La situation en République démocratique du Congo s'est dégradée à cause du conflit dans le Sud-Kivu et la région du Kasai. En 2017, quelque 100 000 Congolais ont fui vers les pays voisins et presque autant de personnes ont franchi la frontière au cours du premier semestre de 2018, portant à plus de 740 000 le total des réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo installés dans la région. En République centrafricaine, les heurts violents et les tensions intercommunautaires se sont multipliés et le conflit s'est étendu à des régions du pays encore indemnes jusque-là, ce qui s'est soldé par un accroissement de 11 % du nombre de réfugiés, passé de 490 000 à 545 000 ; la majorité des nouveaux arrivants ont cherché refuge au Cameroun et en République démocratique du Congo. Des Burundais ont continué à chercher refuge dans les pays voisins, mais le nombre d'arrivants a diminué par rapport à l'année précédente. À la fin de juin 2018, 430 000 Burundais avaient trouvé refuge en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

28. Ces situations d'urgence en Afrique subsaharienne ont été accentuées par les difficultés liées à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire, qui ont menacé le bien-être des réfugiés et de leurs communautés d'accueil sur l'ensemble du continent. En parallèle, à cause des contraintes liées à l'accès et au sous-financement, il a été encore plus compliqué pour les organisations humanitaires de répondre aux situations d'urgence et de fournir une assistance rapidement.

29. Sur le continent américain, la détérioration de la situation socioéconomique au Venezuela (République bolivarienne du) et certains autres facteurs ont poussé des Vénézuéliens à quitter le pays, ce qui a porté à plus de 1,5 million le nombre d'arrivées dans les pays voisins depuis 2014. Le HCR a collaboré avec les gouvernements, l'OIM et d'autres partenaires pour apporter un soutien aux Vénézuéliens et aux communautés d'accueil. Dans le nord de l'Amérique centrale, les nombreux actes de violence commis par les gangs et les groupes criminels organisés ont entraîné une augmentation du nombre de personnes en situation de déplacement. En 2017, quelque 105 000 nouvelles demandes d'asile émanant de ressortissants de pays situés dans le nord de l'Amérique centrale ont été enregistrées dans la région, soit 38 % de plus que l'année précédente. Une hausse du nombre de ces demandes a été observée aussi aux États-Unis d'Amérique, où le Haut-Commissariat a engagé des discussions avec des responsables gouvernementaux en vue de trouver des solutions tenant compte des besoins de protection. Le HCR et ses partenaires ont concouru à la mise en place de lieux d'hébergement provisoires sûrs pour les personnes en danger. Au cours de la première année de mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie, des groupes armés sont restés présents dans certaines parties du pays, ce qui a entraîné des déplacements.

30. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'exode des réfugiés rohingyas apatrides du Myanmar a été le plus important et le plus soudain que cette partie du monde ait connu depuis des décennies. La situation de crise, qui a débuté en août 2017, a poussé un demi-million de personnes à fuir de l'autre côté de la frontière en un peu plus d'un mois. Le Gouvernement bangladais a maintenu ses frontières ouvertes et a accueilli les nouveaux arrivants avec une immense générosité. Face à cette situation d'urgence, pour soutenir le Gouvernement bangladais, le HCR a rapidement renforcé ses capacités opérationnelles, en établissant des ponts aériens pour acheminer l'aide humanitaire et en renforçant sa présence dans le pays. Du fait de la forte densité de population et des conditions topographiques difficile, il a été très compliqué de fournir des abris aux réfugiés. En juin 2018, l'arrivée de la mousson a exposé les réfugiés à des risques de glissement de terrain, d'inondation et de maladie. Les autorités bangladaises, le HCR, l'OIM et d'autres partenaires se sont employés à atténuer ces risques et ont mené des interventions d'urgence : opérations de recherche et de sauvetage, réinstallations, distribution de matériel d'hébergement et fourniture d'aide supplémentaire.

31. Au total, le nombre de réfugiés et de migrants arrivés en Europe par la terre et la mer a été très inférieur à celui des années précédentes. Le nombre des arrivées par les itinéraires de la Méditerranée occidentale et orientale, concernant l'Espagne et la Grèce, s'est toutefois accru au second semestre de 2017, dépassant 39 000. Le HCR a continué de fournir une assistance ciblée aux réfugiés, notamment sous forme d'allocations en espèces, et d'aider les gouvernements à renforcer les mesures d'accueil et d'enregistrement. Quatre ans après le début du conflit dans l'est de l'Ukraine, la crise humanitaire prolongée s'est poursuivie, une augmentation des incidents de sécurité sur la ligne d'affrontement ayant même été observée en 2017. À la fin de juin 2018, plus de 497 000 Ukrainiens avaient trouvé asile dans d'autres pays, surtout en Fédération de Russie mais aussi en Israël et dans l'Union européenne.

32. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le nombre de réfugiés syriens enregistrés a atteint 5,5 millions, soit environ 500 000 de plus que l'année précédente. La Turquie accueillait le plus grand nombre de ces réfugiés (3,4 millions), devant le Liban (992 100), la Jordanie (655 000), l'Iraq (247 000) et l'Égypte (126 000). Malgré le conflit en cours, le Yémen est demeuré un itinéraire de transit et un pays de destination, plus de 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de la Corne de l'Afrique y ayant débarqué durant le premier semestre de 2018. En Afrique du Nord, la situation est restée très complexe, débouchant sur de nouvelles situations de réfugiés et la

poursuite des situations prolongées, ainsi que sur des mouvements migratoires mixtes. Du fait de la non-reconnaissance de leur statut juridique, les personnes relevant de la compétence du HCR, aussi bien dans les camps que dans les zones urbaines, éprouvaient souvent des difficultés à accéder à un emploi ou aux services essentiels, ce qui les rendait tributaires de l'aide humanitaire. En Libye, la situation politique et sécuritaire instable a continué d'affecter la population et d'affaiblir le cadre de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Malgré les restrictions imposées à l'accès humanitaire, le HCR a pu obtenir la remise en liberté de quelque 1 500 réfugiés et demandeurs d'asile.

33. Pour répondre à des besoins humanitaires urgents, le HCR a été contraint de déployer du personnel à proximité de zones de combat ainsi, bien souvent, que dans ces zones. Au cours de la période considérée, il a dû faire face à de graves problèmes sur le plan de la sécurité, en particulier dans le cadre d'opérations menées en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. En 2017, plus de 400 incidents en lien avec la sécurité ont concerné du personnel, des biens et des installations du HCR. Lors de tels incidents, quatre fonctionnaires ont été grièvement blessés et un autre a été enlevé avant d'être relâché. Le HCR a continué d'améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel et de ses effectifs associés, en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

### C. Appui aux réfugiés et aux pays d'accueil

34. Certains des pays les plus pauvres du monde assument une part disproportionnée des coûts qu'entraîne l'accueil des réfugiés, notamment des réfugiés en situation prolongée. Des mesures destinées à remédier à ce déséquilibre et à fournir une aide aussi bien aux réfugiés qu'aux populations locales sont désormais intégrées dans certains programmes et investissements axés sur l'aide humanitaire, le développement ou le secteur privé. Le cadre d'action global pour les réfugiés est venu renforcer cette démarche. La création d'une Division de la résilience et des solutions au sein du HCR permettra de donner un nouvel élan à ses travaux dans ce domaine.

35. En décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité le HCR à coordonner une activité destinée à évaluer les incidences de l'accueil de réfugiés et à déterminer comment mieux répartir au niveau international les charges et les responsabilités en matière de protection des réfugiés et d'assistance<sup>5</sup>. En conséquence, le HCR a établi une note d'information et organisé à l'intention des États intéressés, en février et mai 2018 respectivement, deux réunions consultatives au cours desquelles il a présenté une proposition sur la marche à suivre dans ce sens. Cette proposition s'appuyait sur des échanges de vues préliminaires tenus avec la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la manière de collecter et analyser les données requises.

36. Le projet de document sur la marche à suivre a été présenté aux États à la soixante-douzième réunion du Comité permanent, en juin 2018. Il a été proposé de créer un groupe d'experts composé de représentants des donateurs et des pays accueillant des réfugiés avec pour mission de définir d'un commun accord la méthode à appliquer pour évaluer les incidences de ce phénomène et produire des données sur les contributions des donateurs et des pays hôtes. Ces résultats permettraient de disposer de données empiriques et d'un outil apte à déterminer le degré d'équité de la répartition actuelle des charges, devant servir de support à l'élaboration d'un premier rapport sur ce sujet, à publier avant la tenue de la première session du Forum mondial sur les réfugiés en 2019.

37. Dans le cadre de leur partenariat toujours plus étroit, le HCR et la Banque mondiale se sont employés avant tout à soutenir les mesures prises par les gouvernements pour faire face aux déplacements et se sont engagés à aider les réfugiés et les communautés d'accueil. Les deux principaux instruments de financement, à savoir le sous-guichet pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil de l'Association internationale de développement

<sup>5</sup> Voir [A/72/150](#).

(IDA) et le Mécanisme mondial de financement concessionnel pour les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, ont concouru à renforcer la coopération destinée à répondre aux besoins socioéconomiques et de développement des réfugiés et des communautés locales. Le Bangladesh, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, le Niger, l'Ouganda, le Pakistan et le Tchad ont été choisis parmi 16 pays candidats pour bénéficier d'un financement de l'IDA à la suite de missions de terrain conjointes effectuées par la Banque mondiale et le HCR. Les premiers programmes approuvés au titre du sous-guichet IDA-18 seront exécutés au Bangladesh, au Cameroun, en Éthiopie et en Ouganda. Au cours de sa première année, le Mécanisme mondial de financement concessionnel a approuvé un montant de 200 millions de dollars et a mobilisé 1 milliard de dollars en vue du financement concessionnel de sept projets de développement en Jordanie et au Liban, dans plusieurs secteurs clés, dont la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, l'infrastructure de l'eau, la santé et les transports.

38. La collaboration avec la Société financière internationale a été élargie, suite à l'étude réalisée par cette dernière au Kenya (« Kakuma as a marketplace »), en vue de fournir au secteur privé les données requises pour prendre des décisions éclairées concernant la fourniture de biens et de services et la création d'emplois dans les zones d'accueil de réfugiés. Il est prévu d'effectuer des études similaires dans plusieurs autres pays d'accueil africains.

39. Les organismes de coopération bilatérale ont soutenu des programmes en faveur tant des réfugiés que des communautés d'accueil. Leurs contributions ont été essentielles pour appuyer certains cadres opérationnels, tels que le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience pour la crise syrienne, combinant un volet humanitaire et un volet développement, et des interventions au titre, entre autres, du programme ReHOPE, en Ouganda, et du programme de réinstallation intégrée à Kalobeyi, au Kenya. Le HCR a collaboré avec l'Agence suédoise de développement international (ASDI), la Fondation Grameen-Crédit Agricole, le Fonds d'équipement des Nations Unies et Financial Sector Deepening Africa (FSDA) pour assurer aux réfugiés et aux communautés d'accueil l'accès à des services financiers par le canal d'un mécanisme de garantie et de prêts. Au titre de différents programmes, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux œuvrant au développement ont mobilisé plus de 3 milliards de dollars destinés à appuyer la réalisation des objectifs fixés par le cadre d'action global pour les réfugiés sur une période pluriannuelle.

40. En octobre 2017, le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont adopté un programme de travail conjoint par lequel ils se sont engagés à coopérer plus étroitement dans plusieurs domaines pour faire face aux déplacements et soutenir les communautés locales. Des projets communs ont été mis en œuvre dans plusieurs pays retenus pour la phase de lancement du cadre d'action global pour les réfugiés. En Éthiopie, un projet communautaire exécuté par le Gouvernement, le HCR, le PNUD, l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Police des Nations Unies a contribué à renforcer la cohésion sociale et les capacités policières dans les zones abritant des réfugiés.

41. Le recours aux allocations en espèces a été amplifié pour favoriser l'inclusion financière et renforcer la résilience, conformément aux engagements pris en vertu du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (« grand bargain »). En 2017, dans le cadre de 94 opérations, le HCR a versé 500 millions de dollars en espèces pour aider quelque 8 millions de personnes relevant de sa compétence. Le volume des allocations en espèces a diminué par rapport aux 680 millions de 2016, du fait surtout de la baisse des aides au retour octroyées aux réfugiés afghans, mais ce type d'allocation a été introduit ou son usage étendu dans un nombre accru d'opérations, notamment en Grèce, au Rwanda et en Somalie. Le HCR a doublé le nombre de spécialistes des allocations en espèces déployés dans ses opérations et a encouragé l'établissement de dispositifs communs de transfert en espèces avec ses partenaires afin d'en optimiser l'efficacité. Une étude menée par le Cash Learning Partnership a montré que le modèle de mécanisme commun de transferts en espèces établi en Jordanie (faisant appel à la reconnaissance biométrique de l'iris) était sûr et efficace. Ce mécanisme commun est désormais considéré comme une meilleure pratique et une section relative à son utilisation a été ajoutée dans le document relatif à l'aide en numéraire complétant le mémorandum d'accord conclu en 2011 par le HCR et le

Programme alimentaire mondial (PAM). Dans le fil de sa stratégie d'institutionnalisation des allocations en espèces, le HCR a intégré des dispositions relatives à la programmation des transferts en espèces dans ses directives, outils et processus existants, a introduit de nouvelles mesures à l'appui de ce type d'assistance en expansion et a actualisé les procédures financières afin d'assurer la transparence.

## D. Solutions

42. Ses orientations stratégiques pour 2017-2021 engagent le HCR à renforcer l'accent mis sur la recherche de solutions, notamment en s'appuyant sur le cadre d'action global pour les réfugiés. En vue de renforcer son action dans ce domaine crucial, le HCR a créé la Division de la résilience et des solutions, dans laquelle sont regroupés les principaux services techniques de la Division de la protection internationale et de la Division de l'appui et de la gestion des programmes. La nouvelle Division appuiera la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et soutiendra en outre les opérations de terrain dans des domaines comme l'éducation, les moyens de subsistance, l'autonomie et la réintégration. Elle s'attachera à renforcer la collaboration avec les différents partenaires de développement pour promouvoir l'inclusion dans les services nationaux et l'appui aux communautés d'accueil.

43. En 2017, 667 400 réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine (en hausse par rapport aux 552 200 de 2016), beaucoup grâce à l'appui du HCR. C'est le Nigéria qui a enregistré le plus grand nombre de retours (282 800 ; souvent dans des conditions difficiles ne permettant pas d'en garantir le caractère volontaire et durable), suivi de la République centrafricaine (78 600). Le HCR a aussi facilité le retour de réfugiés en Afghanistan, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Rwanda, en Somalie, au Soudan et à Sri Lanka. La plupart des personnes de retour ont bénéficié de l'appui du HCR, notamment sous forme d'une aide au retour en numéraire destinée à faciliter leur réintégration.

44. S'agissant de la Somalie, l'application du cadre d'action global pour les réfugiés a été axée sur la recherche de solutions, en particulier l'instauration de conditions favorables à un retour volontaire et sûr, ainsi que sur le renforcement de l'espace de protection dans la région. Des mesures visant à renforcer la sécurité, à développer les capacités des autorités et à soutenir le plan national de développement du pays concerné, notamment, ont été prises à cet effet. Avec l'appui du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies, un projet transfrontalier entre le Kenya et la Somalie concourt à améliorer l'intégration des personnes rapatriées en Somalie. En octobre 2017, le HCR a établi un système de suivi après le retour pour établir le profil des réfugiés rapatriés.

45. En avril 2018, le HCR a signé avec le Gouvernement bangladais un mémorandum d'accord sur le rapatriement volontaire des réfugiés rohingyas apatrides. Il a de plus appelé le Myanmar à prendre des mesures concrètes pour créer des conditions propices au retour, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, notamment en s'attaquant aux causes profondes des déplacements et en fournissant des voies d'accès à la nationalité. Le HCR est résolu à aider le Myanmar dans cette tâche. En juin 2018, le HCR, le PNUD et le Gouvernement du Myanmar ont signé un mémorandum d'accord tripartite établissant un cadre de coopération visant à créer des conditions favorables à un retour volontaire, sûr et durable, et à favoriser l'accès aux moyens de subsistance de toutes les communautés vivant dans l'État rakhine.

46. En Afghanistan, plus de 60 000 retours de réfugiés ont été enregistrés, dont la majorité en provenance du Pakistan. La poursuite des violences et de l'insécurité ont toutefois continué de provoquer des déplacements et de rendre difficiles les retours durables. La capacité d'absorption limitée dans les zones de retour, imputable au manque d'accès aux moyens de subsistance, à la mauvaise gestion des terres et au manque d'abris adéquats, a aussi eu des répercussions sur les retours. Le Comité exécutif afghan sur le déplacement et les personnes de retour a continué de rassembler les principaux acteurs pour régler certaines questions en lien avec les documents et l'accès aux terres pour les personnes de retour. Le HCR et le Groupe de la Banque mondiale ont signé un accord de partage des données en vue de soutenir la réintégration des réfugiés afghans rapatriés, grâce à une collecte et une analyse améliorées des données.



47. Des retours spontanés ont certes eu lieu en République arabe syrienne, mais les garanties et les voies d'accès nécessaires pour faciliter les retours volontaires restent à mettre en place. Le HCR continue de s'employer à identifier et à atténuer les obstacles au retour, tout en aidant les pays hôtes à maintenir un espace de protection. Il est en outre indispensable d'accroître le nombre de places pour la réinstallation et de renforcer les voies d'admission complémentaires pour les réfugiés syriens vulnérables.

48. Plusieurs pays ont soutenu l'intégration locale des réfugiés, y compris en leur octroyant un statut légal durable et la naturalisation. En Guinée-Bissau, le Gouvernement a décidé d'accorder la nationalité aux réfugiés en situation prolongée. La Zambie a appliqué sa décision d'accorder un titre de résidence de longue durée aux anciens réfugiés rwandais. Au Chili, une initiative lancée en 2017 donne accès à la nationalité aux personnes enregistrées sous le statut d'étranger et aux enfants nés de parents étrangers.

49. Le système de réinstallation est demeuré exposé à des pressions, amoindissant la capacité du HCR à assurer la protection des réfugiés les plus vulnérables, notamment ceux confrontés à des risques élevés en matière de protection ou dont l'état de santé est grave. Le HCR a estimé que, à la fin de 2017, près de 1,2 million de réfugiés avaient besoin d'être réinstallés. Or au cours de cette même année les dossiers de seulement 75 200 réfugiés ont été présentés aux fins de réinstallation, soit moins de la moitié des 163 200 de l'année précédente ; l'écart entre besoins et places disponibles est donc de 94 %. Cette baisse a eu des effets sur la capacité du HCR à répondre aux priorités en matière de réinstallation. Vu la diminution du nombre de places offertes pour les cas urgents, le HCR n'a pu présenter qu'autour de 2 090 dossiers dans ces catégories. Il a pourtant veillé à ce que plus de 10 % des demandes de réinstallation présentées en 2017 concernent des femmes ou des filles exposées à des risques. Au total, 35 États ont accepté des demandes de réinstallation présentées par le HCR en 2017, chiffre identique à celui de 2016 et nettement supérieur à celui des années précédentes.

50. Par le canal du Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents, le HCR a aidé six pays à renforcer leurs capacités et leur a fourni des conseils techniques pour élaborer des programmes de réinstallation et d'admission pour motifs humanitaires ou les élargir. Il a en outre investi dans la nouvelle Initiative mondiale de parrainage des réfugiés, qui encourage et soutient le parrainage communautaire. Comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés, une stratégie triennale sera élaborée pour accroître le nombre de places de réinstallation et de voies d'admission complémentaires, en incluant de nouveaux pays de réinstallation, ainsi que pour consolider les nouveaux programmes.

51. Les voies d'admission complémentaires de personnes ayant besoin d'une protection internationale permettent de faciliter l'accès à la protection et aux solutions et d'alléger la pression sur les pays d'accueil, surtout dans les situations de grande ampleur et les situations prolongées. Elles permettent en outre aux réfugiés d'acquérir de nouvelles compétences, de poursuivre des études et de retrouver des membres de leur famille dans des pays tiers.

52. Le HCR a soutenu la mise en place et l'élargissement de voies complémentaires, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en France, au Japon et au Pérou. Un partenariat a été noué avec United World Colleges en vue d'élargir la possibilité pour les élèves réfugiés de suivre un enseignement secondaire dans un pays tiers. Il a été demandé à Talent Beyond Boundaries de constituer une base de données sur les compétences des réfugiés en Jordanie et au Liban en vue de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre vers des pays tiers. Le HCR et l'OCDE ont entamé l'inventaire des visas d'entrée à caractère non humanitaire dont bénéficient les réfugiés dans les pays de l'OCDE, en vue d'aider à formuler des orientations sur les voies complémentaires. Le HCR a en outre appuyé l'adoption du Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement, qui facilitera l'accès à d'autres voies d'admission. En dépit des progrès accomplis, les réfugiés continuent de se heurter à des obstacles et à des difficultés pour accéder aux voies complémentaires, notamment l'impossibilité d'obtenir une autorisation de sortie, un visa d'entrée ou des documents de voyage. Parmi les autres difficultés figurent l'absence de garanties adaptées en matière de protection et la rigueur des critères d'éligibilité. Le HCR continue d'appuyer les mesures visant à surmonter ces obstacles.

## V. Déplacements internes

53. À la fin de 2017, selon les estimations, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays était de 40 millions, en léger recul par rapport aux 40,3 millions de 2016. Ce recul occulte toutefois de grands bouleversements, tels que de nouveaux déplacements à grande échelle et de nombreux retours de réfugiés dans leur pays effectués dans des conditions extrêmement difficiles. En un an, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo a doublé, passant de 2,2 à 4,4 millions. Le pays le plus touché par ce phénomène était la Colombie (7,7 millions de déplacés), suivie de la République arabe syrienne (6,2 millions). D'autres pays, dont l'Iraq (2,6 millions), la Somalie (2,1 millions), le Yémen (2 millions), le Soudan (2 millions), le Soudan du Sud (1,9 million), l'Afghanistan (1,8 million) et l'Ukraine (1,8 million), comptaient aussi un grand nombre de déplacés. En Afghanistan, où 31 des 34 provinces étaient touchées par le conflit, le nombre de personnes déplacées s'est accru de plus de 470 000 en 2017.

54. Quelque 4,2 millions de personnes déplacées sont rentrées dans leur région d'origine en 2017, contre 2,3 millions en 2016, en particulier en Iraq (1,5 million), en République arabe syrienne (597 200), au Soudan (386 200) et au Nigéria (381 800). De nouveaux déplacements ont toutefois continué de se produire en parallèle du fait de l'insécurité actuelle. Malgré l'émergence de quelques zones de stabilité relative en République arabe syrienne, les personnes de retour ont été confrontées à des problèmes et difficultés liés à la protection.

55. Conformément à ses orientations stratégiques et à son engagement en faveur d'une intervention plus prévisible et plus efficace dans les divers types de situation de déplacement, le HCR s'est attaché à renforcer la protection des personnes déplacées et à leur trouver des solutions. Dans ce contexte, il a procédé à un examen opérationnel de ses interventions dans les situations de déplacement interne, qui a servi de support à l'établissement d'un document directif sur les actions à mener pour améliorer sa réponse, depuis la préparation jusqu'aux solutions. Dans ce document, il est recommandé que le HCR intervienne plus tôt dans les nouvelles situations de déplacement de personnes ou les situations en évolution, devienne un partenaire plus fiable de la réponse interinstitutions, crée une base de données probantes en appui à l'analyse et à la définition de réponses axées sur la protection, et renforce le suivi et le soutien des opérations.

56. La réponse du HCR aux déplacements internes a continué de s'inscrire dans le cadre d'une réponse interinstitutions plus vaste. Au niveau mondial, le HCR a continué de diriger le groupe de la protection, ainsi que de codiriger le groupe des abris et le groupe de la coordination et de la gestion des camps s'agissant des déplacements de population liés à un conflit. En 2018, dans le contexte du vingtième anniversaire de l'adoption des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, le HCR et ses partenaires ont réaffirmé leur volonté de s'attaquer au problème des déplacements internes, notamment avec le lancement d'un plan d'action triennal multipartite visant à faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays. Dénommé « PD20 », ce plan d'action a été lancé en avril 2018 et approuvé par le Comité permanent interorganisations.

## VI. Apatridie

57. Selon les informations statistiques dont dispose le HCR, 3,9 millions de personnes sont enregistrées comme apatrides dans 75 pays mais on pense que l'apatridie touche quelque 10 millions de personnes dans le monde. Depuis le lancement, en 2014, de la campagne #IBelong visant à en finir avec l'apatridie d'ici à 2024, des progrès ont été accomplis dans plusieurs régions dans la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Pendant la période considérée, le Chili a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le Burkina Faso et le Luxembourg ont adhéré à la Convention de 1961. Ainsi le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 et à la Convention de 1961 a été porté à 90 et 71, respectivement. En octobre 2019, dans le cadre de la session annuelle du Comité exécutif, le HCR organisera une réunion de haut niveau au cours de laquelle les États pourront annoncer leurs contributions aux programmes d'éradication de l'apatridie.

58. En 2017, dans 29 pays, quelque 56 500 personnes au total ont été naturalisées, ce qui s'est traduit par une diminution sensible du nombre d'apatrides dans plusieurs d'entre eux, dont la Fédération de Russie, les Philippines, la Suède, le Tadjikistan et la Thaïlande. La discrimination et l'absence de garanties dans la législation relative à la nationalité sont les principales causes d'apatridie. Le HCR a donc engagé une étroite collaboration avec les États afin de promouvoir la révision de leur loi sur la nationalité. En Colombie, les services de l'état civil ont établi une nouvelle procédure pour faire en sorte qu'aucun enfant né de parents étrangers en situation irrégulière dans le pays ne se retrouve apatride. Le Brésil, le Costa Rica et l'Équateur ont institué des procédures visant à faciliter la naturalisation des apatrides. Le Luxembourg a modifié sa loi sur la nationalité afin de renforcer les garanties contre l'apatridie à la naissance et de fournir aux apatrides des voies d'accès à la nationalité.

59. Aider les États à éliminer les dispositions discriminatoires fondées sur le genre figurant dans leur législation relative à la nationalité est demeuré une priorité pour le HCR. Madagascar et la Sierra Leone ont modifié leur loi sur la nationalité afin que les mères puissent comme les pères transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Togo ont aussi entrepris de revoir leur législation en la matière. Malgré ces évolutions positives, à la fin de 2017 des éléments discriminatoires fondés sur le genre figuraient toujours dans la loi sur la nationalité de 25 pays.

60. Le non-enregistrement des naissances et l'absence de documents officiels exposent aussi des personnes au risque d'apatridie. Les autorités libanaises ont adopté de nouvelles mesures simplifiant les procédures d'enregistrement des naissances pour les Syriens nés au Liban entre janvier 2011 et février 2018. Selon les estimations, cette initiative bénéficiera à quelque 50 000 enfants. Le Gouvernement éthiopien a adopté des mesures législatives pour garantir l'accès des réfugiés à l'enregistrement des naissances et aux documents d'état civil. Le HCR a salué les décisions prises par le Brésil, l'Équateur et le Monténégro d'établir des procédures de détermination du statut d'apatride dans leurs pays respectifs et d'accorder un statut juridique aux personnes enregistrées comme apatrides.

61. De nouveaux engagements ont été pris au niveau régional. En octobre 2017, les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont signé une déclaration sur l'éradication de l'apatridie et ont souscrit un plan d'action concret à cet effet. La Ligue des États arabes a adopté une déclaration sur l'appartenance et l'identité juridique, qui préconise une égalité des droits en matière de nationalité pour les femmes et les enfants. Comme contribution à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont publié un document (« Les 100 points de Brasilia ») exposant des bonnes pratiques, s'agissant en particulier de prévenir et combattre l'apatridie. Les discussions se sont poursuivies à propos du projet de Protocole de l'Union africaine sur les aspects spécifiques du droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie.

## VII. Contributions au HCR

62. Le budget annuel du HCR pour 2017 s'est élevé à 7,963 milliards de dollars des États-Unis, comprenant un budget révisé de 7,309 milliards de dollars approuvé par le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire en octobre 2016, 832,1 millions de dollars correspondant à huit budgets supplémentaires créés pour répondre à des besoins urgents imprévus, et une réduction budgétaire de 179 millions de dollars.

63. Le solide niveau de financement dont a bénéficié le HCR en 2017 est encourageant, le montant des nouvelles contributions ayant dépassé 3,9 milliards de dollars. Le total des fonds disponibles a atteint 4,51 milliards de dollars, en hausse de 99,2 millions (soit 2 %) globalement par rapport à 2016. En dépit de cette hausse, le déficit de financement est passé de 3 098,9 millions (soit 41 %) en 2016 à 3 452,8 millions (soit 43 %) en 2017, ce qui signifie qu'un pourcentage plus élevé des besoins globaux des personnes relevant de la compétence du HCR n'a pas pu être financé. Sur le total des fonds disponibles, 588,7 millions de dollars n'étaient pas préaffectés, en hausse de 4,6 % par rapport aux 562,6 millions de 2016.

64. Depuis 2014, les revenus du HCR provenant du secteur privé ont presque doublé, pour atteindre 400 millions de dollars en 2017, ce qui dénote un accroissement de l'investissement dans des partenariats avec le secteur privé. Les contributions du secteur privé ont été une source majeure de fonds non préaffectés (207 millions de dollars) et de fonds à préaffectation souple (69 millions de dollars). Un des traits les plus notables de 2017 a été la forte hausse des contributions reçues de particuliers, dont le montant a atteint 276 millions de dollars, soit 53 millions de dollars de plus.

65. En 2017, 1,5 milliard de dollars ont été alloués à plus de 1 000 ONG et autres partenaires, ce qui représente autour de 37 % des dépenses du HCR. Sur ce total, 699 millions (contre 670 millions en 2016) ont été transférés à 826 partenaires locaux et nationaux, dont 524 millions (contre 491 millions en 2016) à 648 ONG locales ou nationales. Conformément aux engagements pris par le HCR au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (« grand bargain »), il s'agit du niveau de financement le plus élevé jamais fourni aux partenaires locaux et nationaux.

## VIII. Réforme, responsabilité et contrôle

66. Ces dernières années, le HCR a engagé plusieurs réformes pour se donner les moyens d'appliquer de façon plus efficace, rationnelle et responsable ses orientations stratégiques pour 2017-2021. Un examen indépendant de la conception, de la structure et des procédures du siège a été réalisé à ce titre et il a clairement montré la nécessité impérieuse d'introduire des changements pour permettre au HCR de rester dynamique et axé sur le terrain. Un directeur de la gestion du changement chargé de superviser ce processus a été nommé.

67. Il a été procédé à une série d'examen des travaux du HCR dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des communications et de la mobilisation du secteur privé. À leur issue, il a été recommandé de faire des ressources humaines une fonction prospective et stratégique plus étroitement liée aux opérations. À la suite d'examen antérieurs, divers changements ont été introduits, dont la création de la Division de la résilience et des solutions, du Service intégré de gestion des programmes et du Service unifié des partenariats, regroupant ainsi des ressources jusque-là réparties entre plusieurs divisions.

68. S'agissant du contrôle, le HCR s'est en priorité attaché à mettre en œuvre les recommandations issues d'un examen réalisé pendant la période précédente<sup>6</sup>. Des changements majeurs ont été apportés à la structure, aux rôles et aux responsabilités du Bureau de l'Inspecteur général, concernant en particulier les relations avec d'autres organes de contrôle, aussi bien au sein du HCR qu'en dehors. Les principaux changements ont été la suppression du Service de l'inspection, la création d'une nouvelle structure (le Service du contrôle stratégique), le transfert de la responsabilité de fournir un appui au Comité d'audit et de contrôle indépendant et le renforcement de l'interface avec la fonction d'audit interne du Bureau des services de contrôle interne. L'accroissement au fil des ans du nombre des programmes, des budgets et des effectifs du HCR s'est accompagné d'une augmentation du nombre de plaintes signalant des manquements soumises au Bureau de l'Inspecteur général, la plupart concernant des fraudes ayant des incidences financières, des fraudes à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation et des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles<sup>7</sup>. Pour faire face à ce phénomène, des ressources supplémentaires ont été allouées au Bureau de l'Inspecteur général, au Service des affaires juridiques et à d'autres organismes afin que toutes les plaintes puissent donner lieu à une enquête et être traitées avec rapidité et efficacité.

69. Le HCR a redoublé d'efforts pour prévenir et combattre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles, en menant des campagnes de sensibilisation, en conduisant les enquêtes avec efficacité, en mettant en œuvre des mesures de protection des victimes et des lanceurs d'alerte, et en prenant des mesures énergiques contre les auteurs de tels actes. Un coordonnateur principal a été nommé pour diriger et coordonner les travaux du HCR en la matière – sous la tutelle du Haut-Commissaire adjoint et en étroite

<sup>6</sup> Voir [A/AC.96/1182](#), par. 2 à 20.

<sup>7</sup> Ibid., par. 26 à 45.

collaboration avec les entités compétentes au siège. En mai 2018, une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action ont été adoptés en vue d'amplifier, notamment en renforçant les systèmes internes, la lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles en vue de leur élimination, en portant une attention particulière aux victimes<sup>8</sup>. En outre : une équipe spéciale du dispositif de sûreté et de sécurité a été constituée, un examen des procédures et politiques du HCR contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été commandé, une ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures sur 24 a ouvert, les mécanismes locaux de répercussion d'information et de plainte ont été renforcés, l'orientation et la formation du personnel et des partenaires du HCR ont été améliorées.

70. Pour combattre la fraude et la corruption, le HCR a publié, à l'usage de son personnel, un nouveau manuel, qui est axé sur la prévention, la détection et le signalement. Les objectifs sont de : promouvoir une culture d'intégrité et d'honnêteté ; garantir un comportement cohérent au sein de l'organisation, à commencer par les hauts responsables, et répartir les responsabilités en vue de renforcer les contrôles ; sensibiliser aux différents types d'actes frauduleux ; et renforcer les mesures d'atténuation.

71. Pour améliorer son approche de la gestion des risques, le HCR a introduit plusieurs mesures tendant à renforcer ses systèmes de gestion et l'intégrité de ses programmes, ainsi qu'à remédier aux causes profondes de la corruption et de la fraude. Ainsi, il a lancé une nouvelle initiative – gestion des risques 2.0 – pour assurer la prise en considération systématique des risques opérationnels et administratifs dans la planification stratégique et la prise de décisions, l'objectif étant de repérer les possibilités de fraude et de corruption et de les prévenir. Des capacités supplémentaires de gestion des risques ont été intégrées dans certaines opérations, notamment au Kenya et en Ouganda, afin de consolider la direction au niveau local et de déterminer les domaines dans lesquels un renforcement des mesures d'atténuation s'impose. Cette démarche a permis de détecter et d'atténuer les risques de façon proactive et de partager à l'échelle de l'organisation les enseignements tirés de l'expérience.

72. Le HCR a mis à niveau une partie de son système de planification des ressources d'entreprise, ce qui a débouché sur une meilleure application du principe de responsabilité et une plus grande transparence. Il a notamment révisé les procédures et modèles relatifs aux accords de partenariat qu'il finance afin de simplifier et rationaliser ces accords et, partant, d'améliorer l'application du principe de responsabilité. Dans son cadre régissant l'exécution avec des partenaires, le HCR a en outre intégré une fonction de gestion des risques, une fonction de vérification du respect du devoir de diligence et une procédure renforcée de contrôle et d'audit en fonction des risques.

73. Le HCR a renforcé sa fonction d'évaluation afin de gagner en indépendance et en efficacité. Pendant la période considérée, le Service de l'évaluation a mené à bien 8 évaluations et en a engagé 15 autres dans plusieurs domaines de priorité stratégique, ces chiffres étant en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

## IX. Conclusion

74. Les activités menées par le HCR dans le courant de l'année ont été toujours plus alignés sur les éléments principaux du cadre d'action global pour les réfugiés, en particulier, mais pas seulement, dans les pays et régions appliquant le cadre. Un certain temps s'écoulera avant que les effets ne se fassent sentir, mais l'expérience pratique acquise à ce jour montre déjà que, s'il est appliqué avec détermination et vigueur, le cadre peut faire une différence. Le projet de pacte mondial sur les réfugiés portera cet engagement au niveau supérieur, sa pertinence et son utilité résidant en ce qu'il s'appuie directement sur l'expérience pratique.

75. Le pacte mondial sur les réfugiés, qui est de nature non contraignante, sera tributaire pour sa réussite de son appropriation collective par la communauté internationale dans son ensemble ainsi que de la volonté des États et des parties prenantes pertinentes de contribuer à son application et de soutenir ses objectifs. Les sessions du forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendront tous les quatre ans au niveau ministériel à compter de 2019, et les

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unhcr.org/SEA-ActionPlan> (en anglais).

réunions de haut niveau, qui auront lieu tous les deux ans, aideront à conserver l'élan acquis. La création de plateformes d'appui stimulera en outre la fourniture d'une assistance spécifique aux pays d'accueil et aux pays d'origine concernés. Il importera aussi que le pacte soit appliqué en toute cohérence avec les autres processus et initiatives relatifs aux personnes en situation de déplacement.

76. La générosité et la solidarité des pays et des communautés qui accueillent des réfugiés dans le monde doivent avoir pour contrepartie un appui plus rapide et plus prévisible dans un esprit de partage des difficultés et des responsabilités. Le projet de pacte mondial sur les réfugiés constitue une occasion historique et une avancée irréversible sur cette voie. Le pacte peut servir à mobiliser un appui autour d'un programme commun reposant sur les principes fondamentaux d'humanité et de solidarité et apte à apporter de réels changements dans la vie des réfugiés et dans les pays et les communautés qui les accueillent. C'est un instrument concret et pratique du multilatéralisme en action, ancré dans un engagement réel à améliorer la protection des réfugiés et à trouver des solutions. Son succès dépend de la disponibilité des ressources, de l'exercice d'une direction solide et – par-dessus tout – d'une adhésion sans réserve aux principes et aux mesures mis en avant avec tant de soin par les États et les principaux partenaires au cours de l'année écoulée.

Tableau 1

## Réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR, par pays/territoire d'asile, fin 2017

Toutes les données sont provisoires

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>		Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugié <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	à celles des déplacés <sup>6</sup>				
Afghanistan	75 928	-	75 928	75 928	218	60 545	1 837 079	32 649	-	448 032	2 454 451
Afrique du Sud	88 694	-	88 694	-	191 333	-	-	-	-	-	280 027
Albanie <sup>10</sup>	119	-	119	119	44	-	-	-	4 460	2 719	7 342
Algérie <sup>11</sup>	94 258	-	94 258	90 253	6 356	-	-	-	-	-	100 614
Allemagne	970 365	-	970 365	-	429 304	-	-	-	13 458	-	1 413 127
Angola	41 127	-	41 127	25 838	30 143	-	-	-	-	-	71 270
Anguilla	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Antigua-et-Barbuda	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	2
Arabie saoudite	148	7	155	155	81	-	-	-	70 000	-	70 236
Argentine	3 360	-	3 360	48	4 155	-	-	-	-	56 969	64 484
Arménie	3 399	14 573	17 972	7 838	71	-	-	-	773	-	18 816
Aruba	1	-	1	1	19	-	-	-	-	-	20
Australie <sup>12</sup>	48 482	-	48 482	-	47 978	-	-	-	52	-	96 512
Autriche	115 263	-	115 263	-	56 304	-	-	-	1 003	-	172 570
Azerbaïdjan	1 121	-	1 121	1 121	123	-	612 785	-	3 585	-	617 614
Bahamas	12	-	12	12	17	-	-	-	-	-	29
Bahreïn	256	-	256	256	111	-	-	-	-	-	367
Bangladesh <sup>13</sup>	932 216	-	932 216	877 166	118	-	-	-	-	-	932 334
Barbade	1	-	1	1	3	-	-	-	-	-	4
Bélarus	2 160	-	2 160	584	288	-	-	-	6 007	-	8 455
Belgique <sup>14</sup>	42 168	-	42 168	-	18 760	-	-	-	7 695	-	68 623
Belize	-	-	-	-	3 125	-	-	-	-	2 774	5 899
Bénin	1 061	-	1 061	1 061	267	-	-	-	-	-	1 328
Bolivie (État plurinational de) <sup>15</sup>	786	-	786	154	3	-	-	-	-	-	789
Bosnie-Herzégovine	5 229	-	5 229	5 229	237	-	98 574	-	65	48 907	153 012
Botswana	2 119	-	2 119	2 119	68	-	-	-	-	293	2 480
Brésil	10 264	-	10 264	4 427	85 746	-	-	-	294	52 341	148 645
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	20 524
Bulgarie	19 184	-	19 184	19 184	2 724	-	-	-	48	-	21 956
Burkina Faso	24 155	-	24 155	24 155	47	-	2 350	-	-	-	26 552
Burundi	62 361	-	62 361	62 361	3 550	70 612	57 258	-	974	775	195 530
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-	115	-	115
Cambodge	67	-	67	64	47	-	-	-	-	-	114
Cameroun	314 406	22 982	337 388	314 406	5 784	1	221 695	33 662	-	40	598 570

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>		Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	à celles des déplacés <sup>6</sup>				
Canada	104 778	-	104 778	-	51 874	-	-	-	3 790	-	160 442
Chili	1 869	-	1 869	18	8 477	-	-	-	-	86 687	97 033
Chine <sup>16</sup>	321 718	-	321 718	217	721	-	-	-	-	-	322 439
Chypre <sup>18</sup>	9 800	-	9 800	375	5 263	-	-	-	-	6 000	21 063
Colombie	277	-	277	35	540	194	7 677 609	-	11	68 734	7 747 365
Congo (République du)	48 512	-	48 512	48 512	7 094	5	107 828	-	-	3 864	167 303
Costa Rica	4 493	-	4 493	4 493	7 451	-	-	-	71	-	12 015
Côte d'Ivoire <sup>17</sup>	1 564	-	1 564	1 564	379	8 304	-	-	692 000	168	702 415
Croatie	504	-	504	504	415	44	-	-	2 873	8 019	11 855
Cuba	342	-	342	212	16	8	-	-	-	2	368
Curaçao	77	-	77	77	732	-	-	-	-	1	810
Danemark	35 672	-	35 672	-	4 265	-	-	-	7 990	-	47 927
Djibouti	17 554	-	17 554	17 554	9 361	-	-	-	-	89	27 004
Égypte	232 648	-	232 648	162 648	56 583	-	-	-	-	-	289 231
El Salvador	44	-	44	44	4	-	71 500	-	-	4 200	75 748
Émirats arabes unis	888	-	888	888	1 891	-	-	-	-	14	2 793
Équateur	47 416	45 000	92 416	27 966	11 917	-	-	-	-	41 000	145 333
Érythrée	2 392	-	2 392	2 392	-	468	-	-	-	19	2 879
Espagne	17 561	-	17 561	-	34 871	-	-	-	1 596	-	54 028
Estonie <sup>20</sup>	411	-	411	-	44	-	-	-	80 314	-	80 769
État de Palestine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	287 129	-	287 129	-	642 721	-	-	-	-	-	929 850
Éthiopie	889 412	-	889 412	889 412	2 609	3	1 078 429	-	-	530	1 970 983
ex-République yougoslave de Macédoine	304	115	419	419	27	-	-	-	590	-	1 036
Fédération de Russie <sup>33</sup>	126 035	-	126 035	5 435	2 198	8	-	-	82 148	-	210 389
Fidji	11	-	11	11	8	-	-	-	-	-	19
Finlande	20 805	-	20 805	-	3 150	-	-	-	2 749	-	26 704
France	337 177	-	337 177	-	63 127	-	-	-	1 425	-	401 729
Gabon	841	-	841	841	4	3	-	-	-	-	848
Gambie	8 039	-	8 039	8 039	5	38	-	-	-	-	8 082
Géorgie	1 477	614	2 091	387	540	-	278 103	-	587	-	281 321
Ghana	12 156	-	12 156	12 156	1 313	1	-	-	-	-	13 470
Grèce	32 945	6 054	38 999	-	44 221	-	-	-	198	-	83 418
Grenade	2	-	2	2	3	-	-	-	-	-	5
Guatemala	370	-	370	370	32	-	-	-	-	62 200	62 602
Guinée	5 161	-	5 161	5 161	113	5	-	-	-	-	5 279
Guinée-Bissau	11 204	-	11 204	11 204	17	-	-	-	-	-	11 221
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	14	-	14	14	5	-	-	-	-	-	19
Haïti <sup>21</sup>	5	-	5	5	5	2	-	-	2 302	-	2 314
Honduras	25	-	25	25	15	-	174 000	-	-	3 200	177 240
Hong Kong (Chine)	100	-	100	-	3	-	-	-	-	-	103
Hongrie	5 691	-	5 691	866	678	-	-	-	139	-	6 508



Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>		Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	à celles des déplacés <sup>6</sup>				
Îles Caïmanes	29	-	29	6	26	-	-	-	-	-	55
Îles Turques et Caïques	5	-	5	5	-	-	-	-	-	-	5
Îles Vierges britanniques	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Inde	197 146	-	197 146	27 299	10 519	-	-	-	-	-	207 665
Indonésie	9 795	-	9 795	9 795	4 045	-	-	-	-	-	13 840
Iran (République islamique d')	979 435	-	979 435	979 435	84	6	-	-	-	-	979 525
Iraq <sup>22</sup>	277 672	-	277 672	277 672	13 038	872	2 615 988	1 546 586	47 630	-	4 501 786
Irlande	6 405	-	6 405	42	6 035	-	-	-	99	-	12 539
Islande	375	-	375	-	344	-	-	-	85	-	804
Israël	254	25 219	25 473	4 886	29 735	-	-	-	42	-	55 250
Italie	167 335	-	167 335	-	186 648	-	-	-	715	-	354 698
Jamaïque	15	-	15	15	9	-	-	-	-	-	24
Japon <sup>23</sup>	2 191	-	2 191	407	31 204	-	-	-	585	-	33 980
Jordanie <sup>24</sup>	691 023	-	691 023	691 023	43 818	-	-	-	-	-	734 841
Kazakhstan	608	-	608	608	209	1	-	-	8 138	-	8 956
Kenya	431 901	-	431 901	431 901	56 514	-	-	-	18 500	-	506 915
Kirghizistan	341	-	341	341	105	-	-	-	855	1	1 302
Koweït	618	-	618	618	948	-	-	-	92 000	-	93 566
Lesotho	56	-	56	-	31	-	-	-	-	-	87
Lettonie <sup>25</sup>	662	-	662	-	63	-	-	-	233 571	-	234 296
Liban	998 890	-	998 890	998 890	15 333	-	-	-	-	4 193	1 018 416
Libéria	11 126	-	11 126	11 126	33	-	-	-	-	374	11 533
Libye	9 352	-	9 352	9 352	35 668	-	180 937	149 883	-	-	375 840
Liechtenstein	165	-	165	-	90	-	-	-	-	-	255
Lituanie	1 580	-	1 580	-	256	-	-	-	3 193	-	5 029
Luxembourg <sup>26</sup>	2 046	-	2 046	-	1 495	-	-	-	83	-	3 624
Macao (Chine)	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Madagascar	43	-	43	43	64	-	-	-	-	-	107
Malaisie <sup>27</sup>	102 849	990	103 839	103 839	47 531	-	-	-	10 068	80 000	241 438
Malawi	8 982	-	8 982	8 982	25 991	-	-	-	-	358	35 331
Mali	17 039	-	17 039	17 039	554	5 076	38 172	23 240	-	-	84 081
Malte	8 000	-	8 000	3 980	1 378	-	-	-	11	-	9 389
Maroc	4 715	-	4 715	4 715	2 064	-	-	-	-	-	6 779
Maurice	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Mauritanie	51 427	26 000	77 427	77 427	756	-	-	-	-	-	78 183
Mexique	9 017	-	9 017	1 688	10 368	-	-	-	13	-	19 398
Monaco	25	-	25	-	-	-	-	-	-	-	25
Mongolie	6	-	6	6	3	-	-	-	17	5	31
Monténégro	799	-	799	799	184	-	-	-	145	11 703	12 831
Mozambique	4 876	-	4 876	4 876	18 800	6 231	15 128	-	-	-	45 035
Myanmar <sup>28</sup>	-	-	-	-	-	2	353 108	684	495 939	-	849 733
Namibie	2 189	-	2 189	2 189	1 907	18	-	-	-	9	4 123
Nauru <sup>29</sup>	962	-	962	-	130	-	-	-	-	-	1 092
Népal <sup>30</sup>	21 471	-	21 471	7 372	152	-	-	-	-	625	22 248

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>		Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière de compétence du HCR <sup>8</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>					
Nicaragua	328	-	328	328	408	-	-	-	-	1	737
Niger	165 732	-	165 732	165 732	289	-	129 015	5 867	-	14 820	315 723
Nigéria	1 922	-	1 922	1 922	8 652	282 761	1 704 080	381 780	-	-	2 379 195
Norvège	59 236	-	59 236	-	2 996	-	-	-	3 282	-	65 514
Nouvelle-Zélande	1 474	-	1 474	-	403	-	-	-	-	-	1 877
Oman	309	-	309	309	399	-	-	-	-	-	708
Ouganda	1 350 504	-	1 350 504	1 350 504	44 642	2	-	-	-	180 000	1 575 148
Ouzbékistan <sup>37</sup>	21	-	21	21	-	-	-	-	85 555	-	85 576
Pakistan	1 393 143	-	1 393 143	460 024	3 496	17	174 354	281 640	-	-	1 852 650
Panama	2 432	-	2 432	222	7 297	-	-	-	2	48 900	58 631
Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>31</sup>	5 441	4 581	10 022	-	-	-	-	-	-	-	10 022
Paraguay	205	-	205	11	72	-	-	-	-	-	277
Pays-Bas	103 860	-	103 860	-	5 818	-	-	-	1 951	-	111 629
Pérou	1 817	-	1 817	156	37 757	1	-	-	-	31 224	70 799
Philippines <sup>32</sup>	522	-	522	128	224	-	311 943	318 483	2 678	68	633 918
Pologne	12 238	-	12 238	-	2 902	-	-	-	10 825	-	25 965
Portugal	1 623	-	1 623	-	45	-	-	-	14	-	1 682
Qatar	189	-	189	189	125	-	-	-	1 200	-	1 514
République arabe syrienne <sup>34</sup>	19 429	-	19 429	19 429	18 108	77 212	6 150 005	597 152	160 000	11 213	7 033 119
République centrafricaine	10 036	-	10 036	6 675	575	78 618	688 700	89 019	-	-	866 948
République de Corée	2 245	-	2 245	55	9 571	-	-	-	197	-	12 013
République de Moldova	401	-	401	401	81	-	-	-	4 569	-	5 051
République démocratique du Congo	537 087	-	537 087	423 710	806	28	4 351 376	255 635	-	-	5 144 932
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine <sup>19</sup>	593	-	593	593	857	-	-	-	-	-	1 450
République-Unie de Tanzanie	308 528	-	308 528	308 528	44 172	1	-	-	-	168 581	521 282
Roumanie	3 924	-	3 924	302	1 540	-	-	-	238	-	5 702
Royaume-Uni	121 837	-	121 837	-	40 365	-	-	-	97	-	162 299
Rwanda	162 263	8 727	170 990	170 990	445	18 110	-	-	-	1 847	191 392
Sainte-Lucie	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Saint-Martin (partie néerlandaise)	5	-	5	5	1	-	-	-	-	-	6
Samoa	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Sénégal	14 655	-	14 655	14 655	3 376	1	-	-	-	-	18 032
Serbie et Kosovo S/RES/1244 (1999)	27 913	4 300	32 213	9 381	154	355	217 453	193	2 155	-	252 523
Seychelles	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Sierra Leone	679	-	679	436	2	-	-	-	-	-	681

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés					Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>		Déplacés rapatriés <sup>7</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie <sup>8</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>					
Singapour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Slovaquie	923	-	923	-	26	-	-	-	1 523	8	2 480
Slovénie	614	-	614	-	274	-	-	-	4	-	892
Somalie	14 567	-	14 567	14 567	14 705	41 479	2 116 705	-	-	129	2 187 585
Soudan	906 599	-	906 599	368 398	18 211	11 674	1 997 022	386 243	-	3 880	3 323 629
Soudan du Sud	283 409	-	283 409	283 409	1 898	2 072	1 903 953	813	-	10 000	2 202 145
Sri Lanka	822	-	822	822	628	1 586	39 322	408	-	-	42 766
Suède	240 962	-	240 962	-	51 646	-	-	-	35 101	-	327 709
Suisse	93 056	-	93 056	-	23 739	-	-	-	62	-	116 857
Suriname	37	-	37	37	71	-	-	-	-	2	110
Swaziland	792	-	792	221	557	-	-	-	-	-	1 349
Tadjikistan	2 525	-	2 525	2 389	440	-	-	-	10 500	-	13 465
Tchad	411 482	-	411 482	411 482	660	969	99 983	-	-	99 103	612 197
Tchéquie	3 644	-	3 644	-	811	-	-	-	1 502	-	5 957
Thaïlande	54 446	50 169	104 615	104 615	2 077	-	-	-	486 440	109	593 241
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Togo	12 426	-	12 426	12 426	751	3	-	-	-	-	13 180
Trinité-et-Tobago	288	-	288	288	1 981	-	-	-	-	17	2 286
Tunisie	722	-	722	722	47	-	-	-	-	1	770
Turkménistan	23	-	23	23	-	-	-	-	3 851	1	3 875
Turquie <sup>35</sup>	3 480 348	-	3 480 348	1 194 381	308 855	-	-	-	117	-	3 789 320
Ukraine <sup>36</sup>	3 257	-	3 257	640	6 229	5	1 800 000	-	35 294	-	1 844 785
Uruguay	344	-	344	113	2 106	-	-	-	-	6 157	8 607
Venezuela (République bolivarienne du)	7 876	114 934	122 810	9 192	904	-	-	-	-	-	123 714
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	29 522	-	29 522
Yémen	270 919	-	270 919	121 187	9 773	2	2 014 062	125 034	-	16	2 419 806
Zambie	41 269	-	41 269	35 598	4 677	-	-	-	-	22 394	68 340
Zimbabwe <sup>38</sup>	7 572	-	7 572	7 572	8 394	38	-	-	-	2 870	18 874
<b>Total</b>	<b>19 617 082</b>	<b>324 265</b>	<b>19 941 347</b>	<b>11 893 501</b>	<b>3 090 898</b>	<b>667 381</b>	<b>39 118 516</b>	<b>4 228 971</b>	<b>2 796 204</b>	<b>1 596 189</b>	<b>71 439 506</b>
Bureaux du HCR											
• Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 444 034	31 709	1 475 743	1 336 023	62 430	167 378	5 426 857	378 316	974	175 107	7 686 805
• Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	4 307 820	-	4 307 820	3 769 619	148 600	56 667	7 196 092	387 056	18 500	293 750	12 408 485
• Afrique australe	197 722	-	197 722	87 441	281 966	6 287	15 128	-	-	25 924	527 027
• Afrique occidentale	286 919	-	286 919	286 676	15 798	296 189	1 873 617	410 887	692 115	15 362	3 590 887
Afrique (total)	6 236 495	31 709	6 268 204	5 479 759	508 794	526 521	14 511 694	1 176 259	711 589	510 143	24 213 204
Asie et Pacifique	4 153 991	55 740	4 209 731	2 650 568	159 919	62 157	2 715 806	633 864	1 154 921	528 844	9 465 242
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 653 717	51 226	2 704 943	2 460 619	234 834	78 086	10 960 992	2 418 655	370 872	15 437	16 783 819
Europe	6 088 618	25 656	6 114 274	1 251 987	1 308 628	412	3 006 915	193	552 339	77 356	11 060 117
Amérique	484 261	159 934	644 195	50 568	878 723	205	7 923 109	-	6 483	464 409	9 917 124
<b>Total</b>	<b>19 617 082</b>	<b>324 265</b>	<b>19 941 347</b>	<b>11 893 501</b>	<b>3 090 898</b>	<b>667 381</b>	<b>39 118 516</b>	<b>4 228 971</b>	<b>2 796 204</b>	<b>1 596 189</b>	<b>71 439 506</b>

Pays/territoire d'asile <sup>1</sup>	Réfugiés						Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celles des déplacés <sup>6</sup>					
	Réfugié <sup>2</sup>	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés <sup>3</sup>	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) <sup>4</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>5</sup>	Personnes relevant du mandat du HCR en matière de compétence du HCR <sup>7</sup>	Autres personnes relevant de la compétence du HCR <sup>8</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR <sup>9</sup>	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)		
Grandes régions telles que définies par l'ONU												
Afrique	6 629 617	57 709	6 687 326	5 824 876	610 268	526 521	14 692 631	1 326 142	711 589	510 144	25 064 621	
Amérique du Nord	391 907	-	391 907	-	694 595	-	-	-	3 790	-	1 090 292	
Amérique latine et Caraïbes	92 354	159 934	252 288	50 568	184 128	205	7 923 109	-	2 693	464 409	8 826 832	
Asie	9 854 358	91 572	9 945 930	5 970 158	559 612	140 243	14 386 749	2 902 636	1 530 803	550 280	30 016 253	
Europe	2 592 473	10 469	2 602 942	47 885	993 776	412	2 116 027	193	547 277	71 356	6 331 983	
Océanie	56 373	4 581	60 954	14	48 519	-	-	-	52	-	109 525	
<b>Total</b>	<b>19 617 082</b>	<b>324 265</b>	<b>19 941 347</b>	<b>11 893 501</b>	<b>3 090 898</b>	<b>667 381</b>	<b>39 118 516</b>	<b>4 228 971</b>	<b>2 796 204</b>	<b>1 596 189</b>	<b>71 439 506</b>	

## Notes :

Les données sont généralement fournies par les gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte.

La présence d'un tiret (-) signifie que la valeur est nulle ou que les données sont indisponibles ou sans objet. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modification.

<sup>1</sup> Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

<sup>2</sup> Personnes reconnues comme réfugiés en vertu de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme de protection complémentaire et personnes bénéficiant d'une protection temporaire. En l'absence de données du Gouvernement, dans de nombreux pays industrialisés, le HCR a estimé le nombre de réfugiés en se basant sur le nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié sur une période de dix ans.

<sup>3</sup> Cette catégorie de nature descriptive comprend les groupes de personnes qui sont en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face à des risques semblables à ceux que connaissent les réfugiés en matière de protection mais qui n'ont pas le statut de réfugié pour des raisons pratiques ou autres.

<sup>4</sup> Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en cours d'examen, quel que soit le stade de la procédure. En cas de dossier concernait plusieurs personnes, le nombre de dossiers a été multiplié par le nombre de personnes. Ce calcul a été effectué uniquement pour établir le nombre total de demandeurs d'asile par pays d'asile.

<sup>5</sup> Réfugiés qui sont retournés sur leur lieu d'origine en 2017. *Source* : pays d'origine et pays d'asile.

<sup>6</sup> Personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays et qui reçoivent une protection et/ou une assistance du HCR et personnes qui se trouvent dans une situation apparentée à celle des déplacés. Cette catégorie de nature descriptive comprend les groupes de personnes qui sont dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et qui font face à des risques semblables à ceux que connaissent les déplacés en matière de protection mais qui, pour des raisons pratiques ou autres, n'ont pas pu être enregistrées comme déplacés.

<sup>7</sup> Déplacés relevant de la compétence du HCR qui sont retournés sur leur lieu d'origine en 2017.

<sup>8</sup> Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Il s'agit des personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie du fait qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale ; certains pays comptent également dans cette catégorie les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes détaillées du tableau 7 de l'annexe à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/statistics/17-WRD-table-7.xls>.

<sup>9</sup> Personnes qui n'entrent pas nécessairement directement dans les autres catégories mais auxquelles le HCR peut offrir une protection et/ou une assistance pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

<sup>10</sup> Le nombre d'apatrides provient d'un recensement effectué en 2011 et a été ajusté pour tenir compte du nombre de personnes dont la nationalité alors indéterminée a été déterminée entre 2011 et 2017.

<sup>11</sup> D'après le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

<sup>12</sup> Les chiffres de l'Australie concernant les demandeurs d'asile sont fondés sur le nombre de demandes de visas de protection.

<sup>13</sup> Le nombre de réfugiés tient compte de 932 204 apatrides en provenance du Myanmar.

<sup>14</sup> Les chiffres concernant les réfugiés datent de fin 2016.

<sup>15</sup> Tous les chiffres datent de fin 2016.

<sup>16</sup> Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et reçoivent une protection effective du Gouvernement chinois.

<sup>17</sup> Le nombre d'apatrides est basé sur le nombre de personnes qui ont migré en Côte d'Ivoire ou dont les parents ou les grands-parents ont migré en Côte d'Ivoire avant ou juste après l'indépendance et qui n'ont pas établi leur nationalité au moment de l'indépendance ou avant la modification de la loi sur la nationalité en 1972, tel qu'estimé par le Gouvernement. Cette estimation est dérivée en partie du nombre de personnes qui n'ont pas pu s'enregistrer pour voter en 2010 parce que les autorités électorales n'ont

pas pu déterminer leur nationalité. L'estimation du Gouvernement a été ajustée pour tenir compte du nombre de personnes qui ont obtenu la nationalité au moyen de la procédure spéciale d'acquisition de la nationalité par déclaration avant la fin de l'année 2016. Elle ne tient pas compte des personnes qui ont été abandonnées étant enfants et dont l'identité des parents est inconnue, qui ne sont pas considérées comme des ressortissants au titre de la législation ivoirienne.

<sup>18</sup> Le HCR a mis fin à ses activités d'assistance aux déplacés à Chypre en 1999. De plus amples informations figurent sur le site Web de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC).

<sup>19</sup> Le HCR travaille actuellement de concert avec les autorités et d'autres acteurs pour déterminer le nombre de personnes dont le problème de nationalité a été effectivement résolu par la loi n° 169-14. Depuis l'adoption de cette loi en mai 2014, la République dominicaine a entrepris des démarches importantes pour confirmer la nationalité dominicaine en validant les actes de naissance des personnes nées de parents migrants sur le territoire national. D'après les informations transmises par les autorités, 20 872 personnes avaient reçu des papiers d'identité dominicains avant la fin de l'année 2017.

<sup>20</sup> Presque toutes les personnes enregistrées comme apatrides ont un permis de résidence permanente et jouissent de davantage de droits que ne le prévoit la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

<sup>21</sup> Tous les chiffres datent de fin 2016. Le nombre d'apatrides correspond au nombre de personnes sans nationalité qui sont nées en République dominicaine avant janvier 2010 et qui ont été identifiées par le HCR en Haïti depuis juin 2015.

<sup>22</sup> Dans l'attente d'une étude plus précise concernant l'apatridie en Iraq, le nombre estimatif d'apatrides dans le pays a été ajusté pour rendre compte de la diminution du nombre d'apatrides comme suite à la loi n° 26 de 2006, qui permet aux apatrides de demander la nationalité iraquienne dans certaines circonstances.

<sup>23</sup> Les chiffres sont des estimations du HCR.

<sup>24</sup> Les chiffres tiennent compte de 34 000 réfugiés iraquiens enregistrés auprès du HCR en Jordanie. Fin mars 2015, le Gouvernement a estimé à 400 000 le nombre d'Iraquiens (réfugiés et autres catégories).

<sup>25</sup> Les chiffres relatifs aux personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie concernent les personnes couvertes par deux lois lettones : 178 personnes relèvent de la loi du 17 février 2004 sur les personnes apatrides et 233 393 de la loi du 25 avril 1995 sur le statut des citoyens de l'ex-URSS qui ne sont pas des citoyens lettons ni d'aucun autre État (« non-citoyens »). Les « non-citoyens » ont le droit de résider en Lettonie *ex lege* et ont un certain nombre de droits et d'obligations qui vont généralement au-delà des droits prévus dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, notamment le droit d'être protégés contre l'expulsion. En tant que tels, les « non-citoyens » pourraient actuellement être considérés comme des personnes auxquelles la Convention n'est pas applicable conformément à l'article 1.2 ii).

<sup>26</sup> Les chiffres concernant les réfugiés datent de fin 2016.

<sup>27</sup> Les chiffres actualisés sont basés sur les données d'un programme d'enregistrement et d'assistance juridique communautaire lancé en Malaisie occidentale en 2014 par une ONG locale bénéficiant de l'appui technique du HCR. En 2017, sur les personnes enregistrées, 906 ont obtenu la nationalité malaisienne.

<sup>28</sup> Le nombre de personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie correspond au nombre d'apatrides dans l'État rakhine et au nombre de personnes de nationalité indéterminée qui résident dans d'autres États du Myanmar. Le nombre d'apatrides dans l'État rakhine a été estimé sur la base d'un recensement effectué en 2014 et des données du Département de l'administration générale du Ministère des affaires intérieures pour 2017. Il ne tient pas compte des 125 575 déplacés apatrides (nombre estimatif) qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie car ces personnes ont été prises en compte dans les chiffres relatifs aux déplacés. D'après les résultats d'un recensement effectué par le Gouvernement, l'État rakhine comptait environ un million d'apatrides en 2014. Cette estimation a été révisée afin de tenir compte du nombre d'apatrides qui ont fui au Bangladesh en 2017. Le nombre d'apatrides qui résidaient dans la région de Maungdaw fin décembre 2017 est très incertain car aucune donnée détaillée fiable n'est disponible et l'accès est sérieusement restreint. En dehors de l'État rakhine, le nombre de personnes de nationalité indéterminée (25 939) a été estimé sur la base des données publiées par le Gouvernement le 27 décembre 2016 concernant le nombre de personnes en possession d'une carte d'identité pour vérification nationale, dont la citoyenneté n'a pas encore été confirmée.

<sup>29</sup> Les données ont été communiquées par le Gouvernement le 14 septembre 2017.

<sup>30</sup> Selon diverses études, bon nombre de personnes sont dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Même si ces personnes ne sont pas toutes nécessairement apatrides, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement népalais et les partenaires pour remédier à la situation.

<sup>31</sup> Les données ont été communiquées par le Gouvernement le 26 septembre 2017.

<sup>32</sup> Fin 2017, sur les 8 745 personnes d'ascendance indonésienne enregistrées par le Gouvernement philippin entre 2014 et 2016, 6 072 s'étaient vues confirmer la nationalité philippine ou indonésienne ou la double nationalité.

<sup>33</sup> Les chiffres concernant les apatrides proviennent du recensement de 2010 et ont été ajustés pour tenir compte du nombre d'apatrides qui ont obtenu la nationalité entre 2011 et 2017.

<sup>34</sup> Le nombre de réfugiés iraquiens a été estimé par le Gouvernement. Fin 2017, le HCR avait enregistré 16 300 Iraquiens, auxquels il fournissait une assistance. Le nombre d'apatrides est une estimation.

<sup>35</sup> Le nombre de réfugiés syriens en Turquie a été estimé par le Gouvernement.

<sup>36</sup> Le nombre de déplacés en Ukraine tient compte de 800 000 personnes se trouvant dans une situation apparentée à celles des déplacés.

<sup>37</sup> Les chiffres concernant les apatrides correspondent au nombre d'apatrides dotés d'un permis de résidence permanente tel que signalé par le Gouvernement en 2010. Ce nombre a été ajusté pour tenir compte du fait que 1 148 personnes se sont vues accorder la citoyenneté ouzbèke depuis décembre 2016. Aucune donnée n'est disponible concernant les autres catégories d'apatrides.

<sup>38</sup> Une étude est menée actuellement pour mettre au point une estimation révisée du nombre d'apatrides.

Source : HCR/gouvernements.

## Tableau 2

## Budget et dépenses du HCR en 2017

(En dollars des États-Unis)

Sous-région/région	Grand livre	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	Total
		Programme relatif aux réfugiés	Programme relatif aux apatrides	Projets de réintégration	Projets relatifs aux déplacés	
Afrique de l'Ouest	Budget	182 697 844	8 419 440	64 581 448	53 530 843	309 229 576
	Dépenses	94 365 988	4 868 402	26 097 946	19 791 134	145 123 470
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	1 673 407 105	6 081 350	29 806 677	107 695 287	1 816 990 419
	Dépenses	799 646 839	2 665 885	17 823 404	47 851 756	867 987 884
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	527 971 356	3 104 477	62 632 419	91 903 478	685 611 730
	Dépenses	254 086 189	791 153	19 893 064	35 816 625	310 587 030
Afrique australe	Budget	111 888 477	1 479 829	0	0	113 368 306
	Dépenses	65 426 650	948 936	0	0	66 375 585
<b>Total partiel, Afrique</b>	<b>Budget</b>	<b>2 495 964 781</b>	<b>19 085 097</b>	<b>157 020 545</b>	<b>253 129 608</b>	<b>2 925 200 031</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 213 525 666</b>	<b>9 274 374</b>	<b>63 814 415</b>	<b>103 459 516</b>	<b>1 390 073 970</b>
Moyen-Orient	Budget	1 077 226 947	1 616 494	146 000 000	803 385 041	2 028 228 482
	Dépenses	714 994 398	962 580	4 841 298	368 163 372	1 088 961 648
Afrique du Nord	Budget	217 910 614	0	0	14 145 268	232 055 882
	Dépenses	116 298 449	0	0	10 965 047	127 263 496
<b>Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient</b>	<b>Budget</b>	<b>1 295 137 562</b>	<b>1 616 494</b>	<b>146 000 000</b>	<b>817 530 309</b>	<b>2 260 284 364</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>831 292 847</b>	<b>962 580</b>	<b>4 841 298</b>	<b>379 128 419</b>	<b>1 216 225 144</b>
Asie du Sud-Ouest	Budget	240 902 368	235 000	98 822 675	21 986 592	361 946 635
	Dépenses	111 961 995	139 759	27 886 202	18 357 881	158 345 837
Asie centrale	Budget	6 518 234	2 434 971	0	0	8 953 206
	Dépenses	3 563 764	1 922 178	0	0	5 485 943
Asie du Sud	Budget	27 912 951	847 055	0	0	28 760 006
	Dépenses	16 192 458	759 903	0	0	16 952 362
Asie du Sud-Est	Budget	149 944 782	10 917 602	0	25 278 749	186 141 132
	Dépenses	81 697 824	5 554 010	0	11 998 713	99 250 547
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	12 395 498	435 354	0	0	12 830 852
	Dépenses	9 196 801	387 166	0	0	9 583 967
<b>Total partiel, Asie et Pacifique</b>	<b>Budget</b>	<b>437 673 832</b>	<b>14 869 983</b>	<b>98 822 675</b>	<b>47 265 341</b>	<b>598 631 831</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>222 612 842</b>	<b>8 763 016</b>	<b>27 886 202</b>	<b>30 356 593</b>	<b>289 618 654</b>
Europe orientale	Budget	392 981 355	2 112 774	0	34 555 929	429 650 058
	Dépenses	166 230 090	1 441 161	0	19 248 648	186 919 900
Europe du Sud-Est	Budget	36 436 016	3 274 512	3 812 592	17 684 996	61 208 117
	Dépenses	24 173 828	2 406 665	1 899 693	6 955 167	35 435 353
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	333 136 416	2 979 033	774 243	0	336 889 691
	Dépenses	270 971 832	2 472 248	679 460	0	274 123 540
<b>Total partiel, Europe</b>	<b>Budget</b>	<b>762 553 787</b>	<b>8 366 319</b>	<b>4 586 836</b>	<b>52 240 925</b>	<b>827 747 866</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>461 375 750</b>	<b>6 320 074</b>	<b>2 579 153</b>	<b>26 203 815</b>	<b>496 478 792</b>
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	17 629 756	12 159 555	0	0	29 789 311
	Dépenses	9 295 155	6 205 793	0	0	15 500 948
Amérique latine	Budget	90 001 777	1 727 437	0	29 868 265	121 597 480
	Dépenses	55 025 058	1 147 981	0	14 363 253	70 536 292

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	<i>Total</i>
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Projets de réintégration</i>	<i>Projets relatifs aux déplacés</i>	
<b>Total partiel, Amérique</b>	<b>Budget</b>	<b>107 631 533</b>	<b>13 886 992</b>		<b>29 868 265</b>	<b>151 386 791</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>64 320 212</b>	<b>7 353 774</b>		<b>14 363 253</b>	<b>86 037 240</b>
<b>Total partiel, terrain</b>	<b>Budget</b>	<b>5 098 961 494</b>	<b>57 824 884</b>	<b>406 430 056</b>	<b>1 200 034 449</b>	<b>6 763 250 883</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>2 793 127 318</b>	<b>32 673 820</b>	<b>99 121 067</b>	<b>553 511 596</b>	<b>3 478 433 801</b>
Programmes mondiaux	Budget	435 531 073	0	0	0	435 531 073
	Dépenses	366 082 944	0	0	0	366 082 944
Siège	Budget	241 179 100	0	0	0	241 179 100
	Dépenses	231 161 109	0	0	0	231 161 109
<b>Total partiel, activités programmées</b>	<b>Budget</b>	<b>5 775 671 667</b>	<b>57 824 884</b>	<b>406 430 056</b>	<b>1 200 034 449</b>	<b>7 439 961 056</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>3 390 371 371</b>	<b>32 673 820</b>	<b>99 121 067</b>	<b>553 511 596</b>	<b>4 075 677 854</b>
Réserve des opérations	Budget	490 896 196	0	0	0	490 896 196
Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat	Budget	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Programme des administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	12 000 000
	Dépenses	7 674 047	0	0	0	7 674 047
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>6 298 567 864</b>	<b>57 824 884</b>	<b>406 430 056</b>	<b>1 200 034 449</b>	<b>7 962 857 253</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>3 398 045 418</b>	<b>32 673 820</b>	<b>99 121 067</b>	<b>553 511 596</b>	<b>4 083 351 901</b>

